



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-95364>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **25-95364**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Côte d'Azur Habitat (OPAM de Nice)

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Logement et équipements collectifs

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Travaux d'accès difficiles sur l'ensemble du patrimoine de Côte d'Azur Habitat

Description : Les travaux d'accès difficiles, se rapportent aux travaux d'entretien courant, de gros entretien, d'investissement et/ou d'amélioration dans les parties communes extérieures : - Façades et pignons des immeubles et/ou tout ensemble bâti. - Toitures - Falaises et talus. Ils sont répartis en 2 lots géographiques.

Identifiant de la procédure : b1728e6f-0f73-409a-ae91-a80740bd416e

Avis précédent : 574a5ff6-b32f-498c-8b20-c0757bfad02b-01

Identifiant interne : AOO - 2025 - TAD

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

Principales caractéristiques de la procédure : Les présents accords-cadres à bons de commande sont passés selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article L. 2124-2 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de Commande Publique et des articles R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à 5 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique. Accord cadre à bons de commande (multi-attributaires) conformément aux articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45243110 Travaux de stabilisation des falaises

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45111220 Travaux de débroussaillage

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45112500 Travaux de terrassement

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45443000 Travaux de façade

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Informations complémentaires : La présente consultation concerne les travaux d'accès difficiles sur l'ensemble du patrimoine de Côte d'Azur Habitat. Elle est allotie en 2 lots géographiques, avec 2 attributaires par lot.

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 720,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 3,200,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Lot 1 - Travaux d'accès difficiles - Agences Antibes, Carros, Saint-Augustin et Las Planas

Description : Les travaux d'accès difficiles sont relatifs aux travaux d'entretien courant, de gros entretien, d'investissement et/ou d'amélioration dans les parties communes extérieures : - Façades et pignons des immeubles et/ou tout ensemble bâti. - Toitures - Falaises et talus.

Identifiant interne : 1 - Travaux Accès Difficiles - Agences Antibes, Carros, Saint-Augustin et Las Planas

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45243110 Travaux de stabilisation des falaises

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45111220 Travaux de débroussaillage

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45112500 Travaux de terrassement

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45443000 Travaux de façade

Options :

Description des options : La date de prise d'effet de l'accord-cadre est celle portée sur l'accusé de réception de la notification de l'accord-cadre. La durée de l'accord-cadre est d'un an, reconductible 3 fois.

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Antibes, Carros, Nice

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Informations complémentaires : Valeur maximale annuelle de l'accord-cadre : 400000Euros HT. La valeur estimée ci-dessous est annuelle et est indiquée par rapport au détail quantitatif estimatif (avec quantités annuelles estimées) servant au jugement des offres. L'accord-cadre est à bons de commande et conclu avec 2 attributaires.

5.1.3 Durée estimée

Durée : 1 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 360,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,600,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.7 Marché public stratégique

Objectif social promu : Autre

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le prix de l'offre a été évalué pour 60 % (ramenée à 12 points/20) de la note totale. Le prix a été apprécié sur une période de 1 an, par application de l'ensemble des prix unitaires portés au BPU, multipliés par les quantités estimatives non contractuelles (Montant total du Détail Quantitatif Estimatif servant au jugement des offres).

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

Critère :

Type : Qualité

Description : La note concernant la valeur technique de l'offre a été évaluée pour 40% (ramenée à 8 points/20) de la note totale au vu des éléments fournis et du contenu du Mémoire technique fourni par le candidat à l'appui de son offre et faisant apparaître : 1) Les personnels dédiés (effectifs et qualifications) avec lesquels le candidat envisage de réaliser les travaux, y compris le personnel d'encadrement, 1,5 point Côte d'Azur Habitat (CAH) apprécie la pertinence et la suffisance des moyens humains tels que présentés dans le Mémoire technique, pour répondre à ses besoins définis dans le CCTP. 2) Les moyens matériels dédiés

à la réalisation des travaux (véhicules, matériels et outillage), 1,5 point CAH apprécie la pertinence et la suffisance des moyens matériels tels que présentés dans le Mémoire technique, pour répondre à ses besoins définis dans le CCTP. 3) La méthodologie de gestion des demandes de devis et des bons de commande (procédure de prise en compte, gestion et modalités d'échanges avec les représentants de Côte d'Azur Habitat quant au suivi des demandes de devis et de la réalisation des bons de commande, modèle de Procès-verbal de réception), 1 point CAH apprécie si la méthodologie de gestion des demandes de devis et bons de commande telle que décrite par le candidat est pertinente, comprise et suffisamment détaillée. 4) La méthodologie mise en place pour l'exécution des travaux en parties communes (programmation, préparation du chantier, coordination et suivi de l'exécution des travaux, communication avec tous les acteurs, organisation de la sécurité sur le chantier, mesures pour réduire les nuisances, nettoyage du chantier en fin d'intervention), 2 points CAH apprécie si la méthodologie pour l'exécution des travaux en partie commune telle que décrite par le candidat est suffisamment détaillée et pertinente, et correspond à une bonne compréhension des attentes de CAH. 5) La démarche environnementale de l'entreprise (politique RSE, mesures et dispositions mises en oeuvre par l'entreprise en faveur de l'environnement et du développement durable, en interne et en externe, mesures que le candidat s'engage à mettre en place pour assurer la gestion et la valorisation des déchets), 1 point CAH apprécie si l'approche du candidat relative à la démarche environnementale est pertinente et suffisamment approfondie, et si les mesures proposées sont pertinentes et applicables à l'accord-cadre. 6) Les fiches techniques des matériels et accessoires utilisés, comprenant a minima les fiches demandées : 1 point. i. Ancrage de placage, ii. Grillages et filets plaqués, iii. Canevas de câble, iv. Produit de scellement, v. Points d'ancrage, vi. Panneaux signalisation, vii. Peintures, viii. Mastics, ix. Systèmes anti-pigeons. CAH apprécie la qualité des matériaux et produits fournis par le candidat. La note finale est obtenue par l'addition des notes relatives aux deux critères, et calculée sur 20 points.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif de Nice

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice

Informations relatives aux délais de recours : Introduction des recours A exercer après la signature du contrat - Un référé contractuel devant le Tribunal administratif de Nice (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du Code de justice administrative). Il peut être exercé dans un délai de : • 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat ; • 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la

conclusion du contrat n'a été effectuée. - Un recours de plein contentieux en contestation de validité contractuelle devant le Tribunal administratif de Nice, issu de la jurisprudence « Département de Tarn et Garonne » (CE, 4 avril 2014, n°358994). Le recours doit être exercé dans un délai de deux mois « à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ». Cette condition de publicité peut être remplie « notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi ». Pour les marchés passés selon une procédure formalisée, la publication d'un avis d'attribution au JOUE suffit pour déclencher ce délai. En procédure adaptée, l'acheteur doit adapter sa publicité à l'objet et au montant du contrat. A exercer en cas de déclaration sans suite ou infructueuse de la procédure - Un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nice, dirigé contre la décision d'abandonner la procédure en la déclarant infructueuse ou sans suite. Le délai est de deux mois à compter de la publication ou notification de la décision.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Côte d'Azur Habitat (OPAM de Nice)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Côte d'Azur Habitat (OPAM de Nice)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Nice

Organisation qui exécute le paiement : Côte d'Azur Habitat (OPAM de Nice)

Organisation qui signe le marché : Côte d'Azur Habitat (OPAM de Nice)

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Lot 2 - Travaux d'accès difficiles - Agences du Bon Voyage, Menton et Le Forum

Description : Travaux d'accès difficiles, relatifs à des travaux d'entretien courant, de gros entretien, d'investissement et/ou d'amélioration dans les parties communes extérieures : - Façades et pignons des immeubles et/ou tout ensemble bâti. - Toitures - Falaises et talus.

Identifiant interne : 2 - Travaux Accès Difficiles - agences de Bon Voyage, Menton, Le Forum

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45243110 Travaux de stabilisation des falaises

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45111220 Travaux de débroussaillage

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45112500 Travaux de terrassement

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45443000 Travaux de façade

Options :

Description des options : La date de prise d'effet de l'accord-cadre est celle portée sur l'accusé de réception de la notification de l'accord-cadre. La durée de l'accord-cadre est de un an, reconductible 3 fois.

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Nice, Menton

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Informations complémentaires : Valeur maximale annuelle de l'accord-cadre : 400000Euros HT. La valeur estimée ci-dessous est annuelle et est indiquée par rapport au détail quantitatif estimatif (avec quantités annuelles estimées) servant au jugement des offres. L'accord-cadre est à bons de commande et conclu avec 2 attributaires.

5.1.3 Durée estimée

Durée : 1 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 360,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,600,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.7 Marché public stratégique

Objectif social promu : Autre

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le prix de l'offre a été évalué pour 60 % (ramenée à 12 points/20) de la note totale. Le prix a été apprécié sur une période de 1 an, par application de l'ensemble des prix unitaires portés au BPU, multipliés par les quantités estimatives non contractuelles (Montant total du Détail Quantitatif Estimatif servant au jugement des offres).

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

Critère :

Type : Qualité

Description : La note concernant la valeur technique de l'offre a été évaluée pour 40% (ramenée à 8 points/20) de la note totale au vu des éléments fournis et du contenu du Mémoire technique fourni par le candidat à l'appui de son offre et faisant apparaître : 1) Les personnels dédiés (effectifs et qualifications) avec lesquels le candidat envisage de réaliser les travaux, y compris le personnel d'encadrement, 1,5 point Côte d'Azur Habitat (CAH) apprécie la pertinence et la suffisance des moyens humains tels que présentés dans le Mémoire technique, pour répondre à ses besoins définis dans le CCTP. 2) Les moyens matériels dédiés à la réalisation des travaux (véhicules, matériels et outillage), 1,5 point CAH

apprécie la pertinence et la suffisance des moyens matériels tels que présentés dans le Mémoire technique, pour répondre à ses besoins définis dans le CCTP. 3) La méthodologie de gestion des demandes de devis et des bons de commande (procédure de prise en compte, gestion et modalités d'échanges avec les représentants de Côte d'Azur Habitat quant au suivi des demandes de devis et de la réalisation des bons de commande, modèle de Procès-verbal de réception), 1 point CAH apprécie si la méthodologie de gestion des demandes de devis et bons de commande telle que décrite par le candidat est pertinente, comprise et suffisamment détaillée. 4) La méthodologie mise en place pour l'exécution des travaux en parties communes (programmation, préparation du chantier, coordination et suivi de l'exécution des travaux, communication avec tous les acteurs, organisation de la sécurité sur le chantier, mesures pour réduire les nuisances, nettoyage du chantier en fin d'intervention), 2 points CAH apprécie si la méthodologie pour l'exécution des travaux en partie commune telle que décrite par le candidat est suffisamment détaillée et pertinente, et correspond à une bonne compréhension des attentes de CAH. 5) La démarche environnementale de l'entreprise (politique RSE, mesures et dispositions mises en oeuvre par l'entreprise en faveur de l'environnement et du développement durable, en interne et en externe, mesures que le candidat s'engage à mettre en place pour assurer la gestion et la valorisation des déchets), 1 point CAH apprécie si l'approche du candidat relative à la démarche environnementale est pertinente et suffisamment approfondie, et si les mesures proposées sont pertinentes et applicables à l'accord-cadre. 6) Les fiches techniques des matériels et accessoires utilisés, comprenant a minima les fiches demandées : 1 point. i. Ancrage de placage, ii. Grillages et filets plaqués, iii. Canevas de câble, iv. Produit de scellement, v. Points d'ancrage, vi. Panneaux signalisation, vii. Peintures, viii. Mastics, ix. Systèmes anti-pigeons. CAH apprécie la qualité des matériaux et produits fournis par le candidat. La note finale est obtenue par l'addition des notes relatives aux deux critères, et calculée sur 20 points.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif de Nice

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice

Informations relatives aux délais de recours : Introduction des recours A exercer après la signature du contrat - Un référé contractuel devant le Tribunal administratif de Nice (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du Code de justice administrative). Il peut être exercé dans un délai de : • 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat ; • 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée. - Un recours de plein contentieux en

contestation de validité contractuelle devant le Tribunal administratif de Nice, issu de la jurisprudence « Département de Tarn et Garonne » (CE, 4 avril 2014, n°358994). Le recours doit être exercé dans un délai de deux mois « à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ». Cette condition de publicité peut être remplie « notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi ». Pour les marchés passés selon une procédure formalisée, la publication d'un avis d'attribution au JOUE suffit pour déclencher ce délai. En procédure adaptée, l'acheteur doit adapter sa publicité à l'objet et au montant du contrat. A exercer en cas de déclaration sans suite ou infructueuse de la procédure - Un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nice, dirigé contre la décision d'abandonner la procédure en la déclarant infructueuse ou sans suite. Le délai est de deux mois à compter de la publication ou notification de la décision.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Côte d'Azur Habitat (OPAM de Nice)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Côte d'Azur Habitat (OPAM de Nice)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Nice

Organisation qui exécute le paiement : Côte d'Azur Habitat (OPAM de Nice)

Organisation qui signe le marché : Côte d'Azur Habitat (OPAM de Nice)

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 3,200,000 Euro

Valeur maximale des accords-cadres dans cet avis : 3,200,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,600,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : EUROP ACRO

Offre :

Identifiant de l'offre : Lot 1 - EUROP ACRO

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 1,600,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : lot 1

Titre : Accord-cadre multi attributaires (2 attributaires) Titulaire 1 - EUROP
ACRO Titulaire 2 : NORD ACCES DIFFICILES

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 10/07/2025

Date de conclusion du marché : 25/08/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 296507-2025

Organisation qui signe le marché : Côte d'Azur Habitat (OPAM de Nice)

Lauréat :

Nom officiel : NORD ACCES DIFFICILES

Offre :

Identifiant de l'offre : Lot 1 - NORD ACCES DIFFICILES

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 1,600,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 2

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : lot 1

Titre : Accord-cadre multi attributaires (2 attributaires) Titulaire 1 - EUROP
ACRO Titulaire 2 : NORD ACCES DIFFICILES

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 10/07/2025

Date de conclusion du marché : 25/08/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 296507-2025

Organisation qui signe le marché : Côte d'Azur Habitat (OPAM de Nice)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,600,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : EUROP ACRO

Offre :

Identifiant de l'offre : Lot 2 - EUROP ACRO

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur de l'offre : 1,600,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Lot 2

Titre : Accord-cadre multi attributaires (2 attributaires) Titulaire 1 - EUROP ACRO Titulaire 2 : NORD ACCES DIFFICILES

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 10/07/2025

Date de conclusion du marché : 25/08/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 296507-2025

Organisation qui signe le marché : Côte d'Azur Habitat (OPAM de Nice)

Lauréat :

Nom officiel : NORD ACCES DIFFICILES

Offre :

Identifiant de l'offre : Lot 2 - NORD ACCES DIFFICILES

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur de l'offre : 1,600,000 Euro

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 2

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Lot 2

Titre : Accord-cadre multi attributaires (2 attributaires) Titulaire 1 - EUROP
ACRO Titulaire 2 : NORD ACCES DIFFICILES

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 10/07/2025

Date de conclusion du marché : 25/08/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 296507-2025

Organisation qui signe le marché : Côte d'Azur Habitat (OPAM de Nice)

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Côte d'Azur Habitat (OPAM de Nice)

Numéro d'enregistrement : 49271391200011

Adresse postale : 53 boulevard René Cassin

Ville : Nice

Code postal : 06200

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Adresse électronique : catherine.pelletier@cotedazurhabitat.fr

Téléphone : +33493187513

Profil de l'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

TED eSender

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui signe le marché

Organisation qui exécute le paiement

8.1 ORG-0003

Nom officiel : EUROP ACRO

Taille de l'opérateur économique : Moyenne

Numéro d'enregistrement : 84934421300020

Adresse postale : 20 Chemin de l'Ecole de Lingostière

Ville : Nice

Code postal : 06200

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Bénéficiaire effectif

Nom officiel : EUROP ACRO

Adresse postale : 20 chemin de l'Ecole de Lingostière

Ville : Nice

Code postal : 06200

Subdivision pays (NUTS) : FRL03

Pays : France

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0002

8.1 ORG-0004

Nom officiel : NORD ACCES DIFFICILES

Taille de l'opérateur économique : Moyenne

Numéro d'enregistrement : 82745028900018

Adresse postale : 3 rue d'Ennevelin

Ville : AVELIN

Code postal : 59710

Subdivision pays (NUTS) : Nord (FRE11)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Bénéficiaire effectif

Nom officiel : NORD ACCES DIFFICILES

Adresse postale : 3 rue d'Ennevelin

Ville : AVELIN

Code postal : 59710

Subdivision pays (NUTS) : FRE11

Pays : France

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0002

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Nice

Numéro d'enregistrement : 17060005000026

Adresse postale : 18, avenue des Fleurs CS 61039

Ville : Nice

Code postal : 06050

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-nice@juradm.fr

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : b0e5af13-4f0d-4a0b-a6c5-ef8a745ea752 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 26/08/2025 à 16:54

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/08/2025